

CHARTE DE BÉNÉVOLAT

Il est primordial pour le Bénévole comme pour l'Association de respecter ces différents critères tout au long du bénévolat : la préservation de la nature et de l'intégrité de cet engagement bénévole, c'est éviter tout risque de confusion ou requalification avec un autre régime juridique.

Les engagements de l'Association

L'Association A3C Presqu'île s'engage à l'égard du Bénévole :

- à l'accueillir et à assurer son intégration et formation par tous moyens adaptés ;
- à le/la considérer avec respect, courtoisie et bienveillance ;
- à l'informer du fonctionnement de l'Association, de ses interlocuteurs en son sein, du règlement intérieur et des consignes de sécurité à respecter le cas échéant ;
- à lui confier, en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec ses compétences, ses motivations et ses disponibilités ;
- à faire un point régulier sur les activités confiées et à écouter les suggestions formulées ;
- à lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées ;
- à lui rembourser à l'euro euro, sur demande, les frais engagés pour le besoin des activités confiées, à condition qu'ils aient été dûment autorisés au préalable par l'Association et qu'ils soient dûment justifiés.

L'Association peut interrompre l'activité et la mission du Bénévole à tout moment en l'informant, dans la mesure du possible, avec un préavis raisonnable.

Les engagements du Bénévole

L'activité bénévole étant un engagement libre et volontaire, il ne peut donc pas exister de lien de subordination entre le Bénévole et l'Association, mais cela n'exclut pas le respect des règles de savoir vivre et de bon sens.

A3C presqu'île

A ce titre, le Bénévole s'engage :

- à faire ses meilleurs efforts pour s'intégrer et se former suivant les moyens mis en place par

l'Association;

à prendre connaissance avec attention du fonctionnement de l'Association, de ses

interlocuteurs, du règlement intérieur et des consignes de sécurité à respecter le cas échéant ;

à considérer et collaborer avec ses interlocuteurs, au sein de l'Association ou extérieurs, avec

respect et courtoisie;

à s'impliquer et à agir avec sérieux, soin et diligence dans le cadre des activités qui lui sont

confiées;

à informer dès que possible ses interlocuteurs de toute difficulté qui serait rencontrée ;

à faire preuve de réserve et discrétion sur les activités exercées et celles de l'Association.

Le Bénévole peut interrompre l'activité et sa mission à tout moment en informant l'Association, dans la mesure du possible, avec un préavis raisonnable.

Par nos signatures, nous attestons avoir pris connaissance de la présente Charte de bénévolat		
Le	à	

L'Association A3C Presqu'île

Le Bénévole : prénom et nom